

Ecole Supérieur du Professorat et de l'Education
Lille Nord de France

Carnet

Pédagogique

Estival

Master MEEF Encadrement Educatif

Ce carnet de vacance vous offre un aperçu de la formation MEEF
Encadrement Éducatif (CPE) tout en vous amusant !

Les rébus, mots croisés et autres petits jeux vous permettront
d'acquérir quelques connaissances et de commencer la formation
avec quelques notions.

En espérant que vous passerez un agréable moment !

Les étudiants du Master 1 MEEF Encadrement Éducatif

Nous voudrions remercier tous ceux qui, d'une manière proche ou
lointaine, ont contribué à l'élaboration de ce Cahier Pédagogique
Estival

Le directeur de l'ESPE M. PELAYO

La directrice de la formation Mme MONFROY

Nous souhaitons également mettre l'accent sur l'aide apportée
par :

La directrice des études du Master MEEF Encadrement Éducatif,
Mme PAYEN

Nous remercions également le service reprographie et Mme
BROCARD ainsi que Mme DESCAMPS pour son aide précieuse
à l'impression.

Nous tenions également à remercier nos coordinateurs de projet
Mme CHARPENTIER et M. JACQUEMIN ainsi que les étudiants
de l'année dernière qui nous ont transmis ce projet.

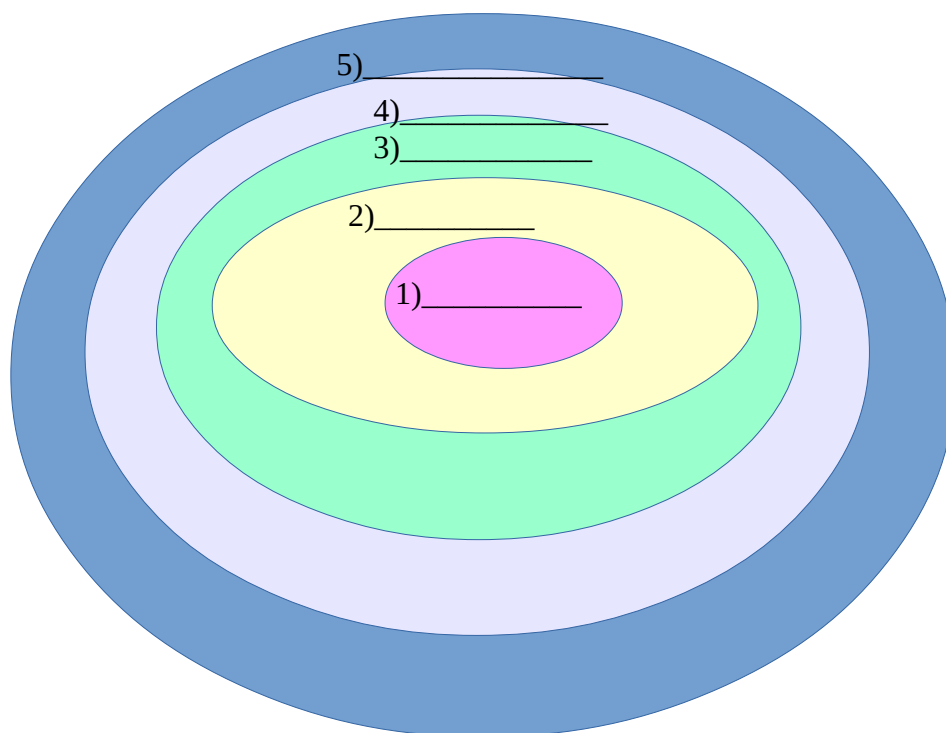
Vos Jeux sur

| | |
|--|-----------|
| L'Histoire de l'éducation..... | 1 |
| L'institution et ses acteurs..... | 4 |
| Le CPE et ses attributions..... | 7 |
| Le Décrochage scolaire..... | 13 |
| L'Égalité des droits et des chances..... | 15 |
| La Laïcité..... | 17 |
| Le Développement durable..... | 21 |
| Nos corrections..... | 23 |
| Vos éléments de bibliographie. | 33 |

1) Mini-jeu sur le système législatif

Place les différents textes de loi dans les cercles de façon hiérarchique, le tout en partant du centre :

Arrêté / Loi / Note de service / Décret d'application / Circulaire.



2) Mini-jeu sur les Grandes lois de l'éducation

Attribue la date à son événement historique.

11 Juillet 1975

Loi Camille Sée :
Création des collèges et lycées
de jeunes filles

15 mars 1850

Réforme Haby :
création du collège unique

20 décembre 1880

Loi Falloux :
La liberté de l'enseignement
secondaire

Le 9 juillet 2013

La loi d'orientation et
de programmation
pour la refondation
de l'Ecole de la République

1985

Loi de séparation
de l'Église et de l'État

9 décembre 1905

Création du Lycée Professionnel

3) Retrouve l'Histoire

Complète les phrases ci-dessous à l'aide de la liste suivante (certains mots ou expressions peuvent servir plusieurs fois) :

orientation, exigeante, niveau, juste, inégalités, inclusive, république, journal

La loi d'_____ et de programmation pour la refondation de l'École de la _____ a été publiée au _____ officiel, le 9 juillet 2013. Par cette loi, le Parlement concrétise l'engagement du Président de la _____ de faire de la jeunesse et de l'éducation la priorité de la Nation.

Les fondements d'une école _____, _____ et _____ sont désormais posés et le texte crée les conditions de l'élévation du _____ de tous les élèves et de la réduction des _____.

2) Qui est qui ?

A l'aide des descriptions données par les personnages, retrouves chaque acteur de l'institution scolaire.

Le professeur documentaliste / L'assistant(e) sociale / Le CPE / L'adjoint au chef d'établissement / Le directeur de SEGPA / L'infirmier(ère) / Le(a) gestionnaire / L'assistant(e) d'éducation / Le(a) conseiller(ère) d'orientation psychologue / L'enseignant(e) / Le chef d'établissement / Le chef des travaux .



Je suis le représentant de l'État et j'assure l'exécutif du conseil d'administration, que je dirige. Qui suis-je ?



Je suis responsable de l'organisation et de l'animation du CDI. Qui suis-je ?



Je suis un pédagogue qui pratique l'enseignement scolaire auprès des enfants et des adolescents. Qui suis-je ?



J'exerce des responsabilités dans le cadre de la vie scolaire, pour placer les élèves dans les meilleures conditions de vie individuelle et collective et d'épanouissement personnel. Qui suis-je ?



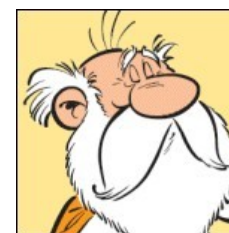
Je prend en charge la partie la plus individualisée du travail éducatif d'orientation. Qui suis-je ?



J'apporte mon aide dans de multiples cas et dans des domaines divers : soutien matériel, écoute, conseils, ... Qui suis-je ?



Je participe à l'encadrement, à l'animation d'activités éducatives, sportives et culturelles, en cours et hors du temps scolaire. Qui suis-je ?



J'assure le suivi sanitaire des élèves à l'intérieur de l'établissement. Qui suis-je ?



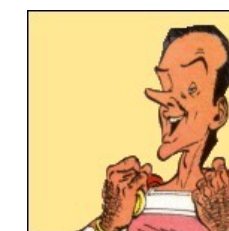
Je seconde le chef d'établissement sur le plan administratif, pédagogique et éducatif. Qui suis-je ?



J'assiste le chef d'établissement en ce qui concerne la direction technique, l'animation pédagogique, l'administration générale et la gestion des sections d'enseignement générale et professionnel adapté. Qui suis-je ?



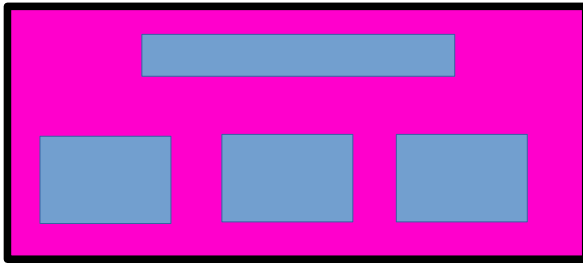
Je suis l'adjoint direct du chef d'établissement dans le secteur des enseignements technologiques en lycée technique, polyvalent ou professionnel. Qui suis-je ?



Je seconde le chef d'établissement dans les tâches matérielles financières et administratives. Qui suis-je ?

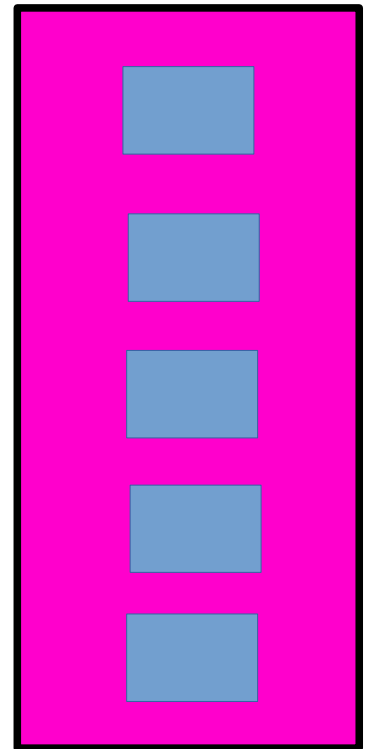
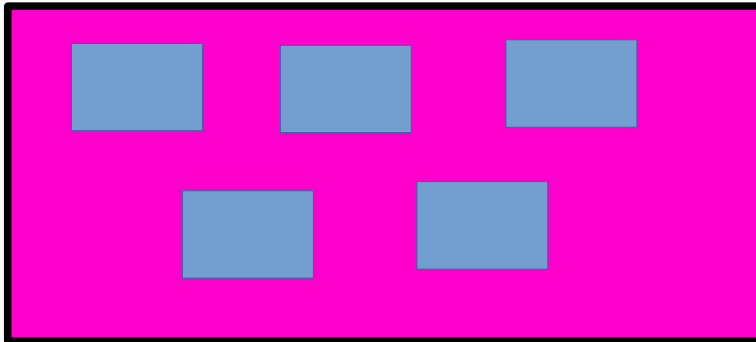
3) A chacun sa place ! Place les différents acteurs d'un établissement scolaire, selon l'ordre hiérarchique.

L'équipe de direction

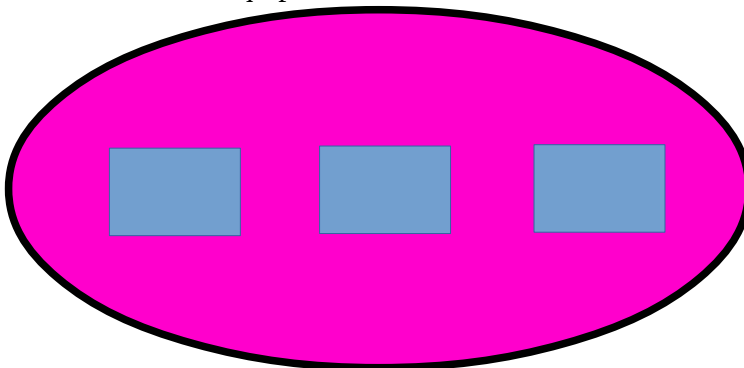


L'équipe administrative, technique, ouvrière et de service

L'équipe pédagogique



L'équipe médicale et sociale



| | | | | | |
|-----------------------------|--------------------|--------------------------|------------------------------|----------------------|--------------------------------------|
| Médecin | COP | Chef des travaux | CPE | Accueil et sécurité | Agent comptable |
| Professeur - Documentaliste | Assistante sociale | Assistant d'éducation | Gestionnaire | Restauration | Entretien et maintenance |
| Infirmier | Enseignant | Laboratoire scientifique | Adjoint chef d'établissement | Chef d'établissement | Gestion administrative et financière |

COP : Conseiller d'orientation psychologue

1) Sanctions disciplinaires et punitions scolaires

A=1, B=2, C=3. . . A l'aide de cette clef de lecture, retrouve les phrases qui se cachent derrière les codes suivants.

Les Punitons scolaires :

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|----|----|---|----|--|----|----|----|----|--|---|---|----|
| 5 | 12 | 12 | 5 | 19 | | 19 | 15 | 14 | 20 | | 4 | 5 | 19 |
| | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----|---|----|----|----|----|---|----|--|---|----|----|---|---|---|---|----|---|----|--|---|----|----|--|
| 18 | 5 | 16 | 15 | 14 | 19 | 5 | 19 | | 3 | 13 | 13 | 5 | 4 | 9 | 1 | 20 | 5 | 19 | | 1 | 21 | 24 | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|----|----|--|----|---|----|---|---|----|---|---|----|----|---|----|---|
| 6 | 1 | 9 | 20 | 19 | | 4' | 9 | 14 | 4 | 9 | 19 | 3 | 9 | 16 | 12 | 9 | 14 | 5 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|----|--|----|----|----|----|--|----|----|----|----|----|----|---|---|---|----|
| 5 | 20 | | 19 | 15 | 14 | 20 | | 16 | 18 | 15 | 14 | 15 | 14 | 3 | 5 | 5 | 19 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|----|---|---|----|---|----|---|----|----|--|-----|---|----|----|---|----|---|
| 4 | 9 | 18 | 5 | 3 | 20 | 5 | 13 | 5 | 14 | 20 | | 12' | 5 | 17 | 21 | 9 | 16 | 5 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|-----|---|----|----|---|----|---|--|---|---|----|---|---|----|---|----|---|
| 12' | 5 | 17 | 21 | 9 | 16 | 5 | | 5 | 4 | 21 | 3 | 1 | 20 | 9 | 22 | 5 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|----|--|----|---|---|---|---|----|---|---|----|----|---|
| 5 | 20 | | 16 | 5 | 4 | 1 | 7 | 15 | 7 | 9 | 17 | 21 | 5 |
| | | | | | | | | | | | | | |



Les Sanctions disciplinaires :

| | | | | | | | | | | | | |
|----|---|----|--|----|---|----|---|----|---|----|----|----|
| 12 | 5 | 19 | | 19 | 1 | 14 | 3 | 20 | 9 | 15 | 14 | 19 |
| | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|----|---|---|----|----|---|----|---|---|----|---|----|--|----|----|----|----|
| 4 | 9 | 19 | 3 | 9 | 16 | 12 | 9 | 14 | 1 | 9 | 18 | 5 | 19 | | 19 | 15 | 14 | 20 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----|----|----|----|----|----|---|---|---|----|--|----|---|----|----|----|--|---|---|----|
| 16 | 18 | 15 | 14 | 15 | 14 | 3 | 2 | 2 | 19 | | 19 | 5 | 12 | 15 | 14 | | 3 | 1 | 19 |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

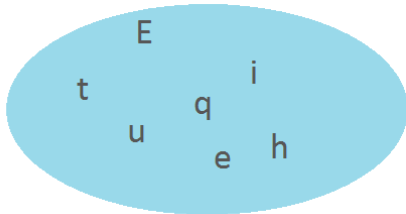
| | | | | | | | | | | | | |
|----|---|----|--|--|----|---|--|--|---|---|---|---|
| 16 | 1 | 18 | | | 12 | 5 | | | 3 | 8 | 5 | 6 |
| | | | | | | | | | | | | |

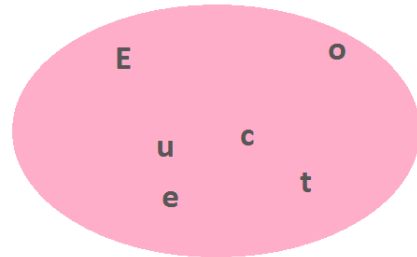
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|----|---|----|---|---|----|---|----|----|---|----|---|----|----|--|----|----|--|----|---|----|--|----|---|--|
| 4' | 5 | 20 | 1 | 2 | 12 | 9 | 19 | 19 | 5 | 13 | 5 | 14 | 20 | | 15 | 21 | | 16 | 1 | 18 | | 12 | 5 | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

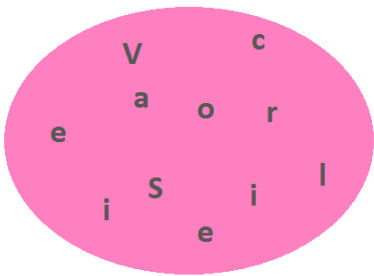
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|----|----|----|---|---|----|--|---|---|--|---|---|----|---|---|----|----|---|----|---|--|
| 3 | 15 | 14 | 19 | 5 | 9 | 12 | | 4 | 5 | | 4 | 9 | 19 | 3 | 9 | 16 | 12 | 9 | 14 | 5 | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

2) Les mots en Bulles

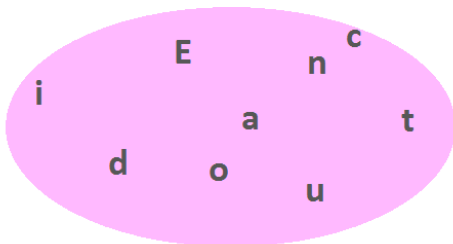
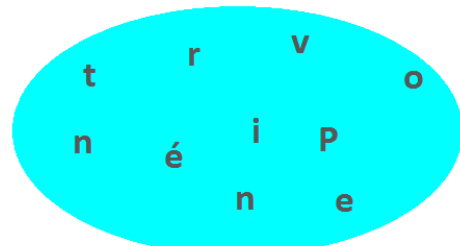
Voici des caractéristiques essentielles à la pratique professionnelle des CPE mais les lettres se sont mélangées... à toi de les retrouver !!!

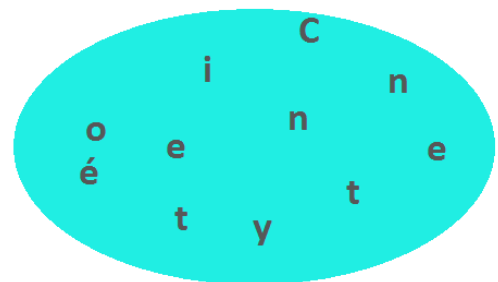












3) Mini-jeu sur le Référentiel de Compétences

Dans l'éducation nationale, les professionnels des métiers du professorat et de l'éducation ont des compétences communes et particulières comme

l'indique le référentiel de compétence du 01/07/2013.

(<http://www.education.gouv.fr/> Rubrique référentiel de compétence.

Retrouve à qui les compétences suivantes correspondent ?

Légende :

Les compétences communes (CC),

Les compétences des professeurs (P)

Les compétences des professeurs documentalistes (D)

Les compétences des CPE (C)

| Compétences | Code |
|--|------|
| Faire partager les valeurs de la République | |
| Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école | |
| Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique | |
| Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire | |
| Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif | |
| . Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement | |
| Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative | |
| Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves | |
| . Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques | |
| Contribuer à l'action de la communauté éducative | |
| Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement | |
| Participer à la construction des parcours des élèves | |
| Connaître les élèves et les processus d'apprentissage | |
| Prendre en compte la diversité des élèves | |

4) Mini-jeu avec des mots mêlés

Te donneront ils le sourire ???

| | |
|----------------|----------------|
| ABSENCE | CONFLIT |
| ACCOMPAGNEMENT | ENSEMBLE |
| APPRENTISSAGE | EPANOUISSEMENT |
| BIENVEILLANCE | EQUIPE |
| CITOYENNETE | ETABLISSEMENT |
| CLIMAT | EXEMPLARITE |
| COLLECTIVITE | FORMATION |
| COLLEGE | IMPLICATION |
| RESPONSABILITE | REGULATION |
| RETARD | REMEDIATION |
| IMPREVU | REPUBLIQUE |
| INNOVATION | RETENUE |
| LEGISLATION | REUNION |
| ORIENTATION | VALEURS |
| PARTENARIAT | REUNION |
| PEDAGOGIE | VALEURS |

X F K
W S C O L L E G E
N O I T A C I L P M I D L
O U L E T A B L I S S E M E N T Y
D E Q Q O J P T N O I T A M R O F H D
R Q N T N E M E N G A P M O C C A O J Q Z
W W S S O U C M R E M E D I A T I O N E K
T N J E I Y D K M V Q O P L O X G
F I Q M R Ç C G H Q P Z Y L P K W
V B D P B N E D Ç E C N A L L I E V N E I B Q I Z
H E R H L T H G E T I R A L P M E X E T T P D Q Ç
S E E V E E P I U Q E O N O I N U E R D N N I F B
I V K V I C C U X Y L T N E M E S S I U O N A P E X K
U A P P R E N T I S S A G E M C E U Q I L B U P E R S
I T E I P C L I M A T P T E L E G I S L A T I O N R N
N I C I P E D A G O G I E D P X Q X W E E U P
D N L N G K X U M Y F O B B Q Y C A E Z R
O V O F E C I T O Y E N N E T E A L Ç K T
K D V N S V A S G B
Ç P B A O B K V H V T M
S X W T C A W P P T A I R A N E T R A P H
U U X Z I T F W T C O L L E C T I V I T E
H R L J O E T I L I B A S N O P S E R
O R I E N T A T I O N M V B Z N Q
C Y D P E U N E T E R H V
Ç D W D R A T E R
W Q Z

1) Mini-jeu sur la définition

- initial - processus – quitter - détacher – cinq -

Le décrochage scolaire est un qui conduit un jeune en formation à se du système de formation jusqu'à le avant d'avoir obtenu un diplôme (au minimum de niveau)

2) Mini-jeu sur les différents facteurs du décrochage

Il existe deux types de facteurs au décrochage scolaire : internes et externes à l'institution scolaire.

Je te propose de replacer dans le tableau ci-dessous les différents facteurs dans leurs catégories respectives.

- Orientation – Âge de l'élève – Santé – Passage de Cycle – Climat Scolaire – Condition de vie – Décrochage cognitif – Le Sexe de l'élève – Recours abusif de l'exclusion -

| Facteurs Internes | Facteurs Externes |
|-------------------|-------------------|
| | |

3) Mini-jeu sur le CPE et le décrochage scolaire

Prévention : repérage des élèves en risque ou en situation de décrochage

O

- Renouer l'élève à la figure de l'apprendre
- FOQUALE (Formation Qualification Emploi)
- Porter attention à son absentéisme
- Dispositif PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative)
- SIEI (Système Interministériel d'Échange d'Information)

Remédiation : dispositifs pour les jeunes décrocheurs

O

- Plateformes de suivi et d'appui
- Dispositif d'aide individualisé
- Porter attention aux résultats scolaires
- MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire)
- Attentif aux phases de transition (Cycle, établissement, classe ...)

4) Mini-Quiz

- L'application de la Bienveillance est susceptible de diviser par 2 le nombres d'élèves décrocheur. **Vrai** ou **Faux** ?

- La remédiation au décrochage est le meilleur moyen pour lutter contre le décrochage scolaire. **Vrai** ou **Faux** ?

- Il y a un déterminisme au décrochage scolaire. **Vrai** ou **Faux** ?

1) Mini-jeu avec des mots croisés

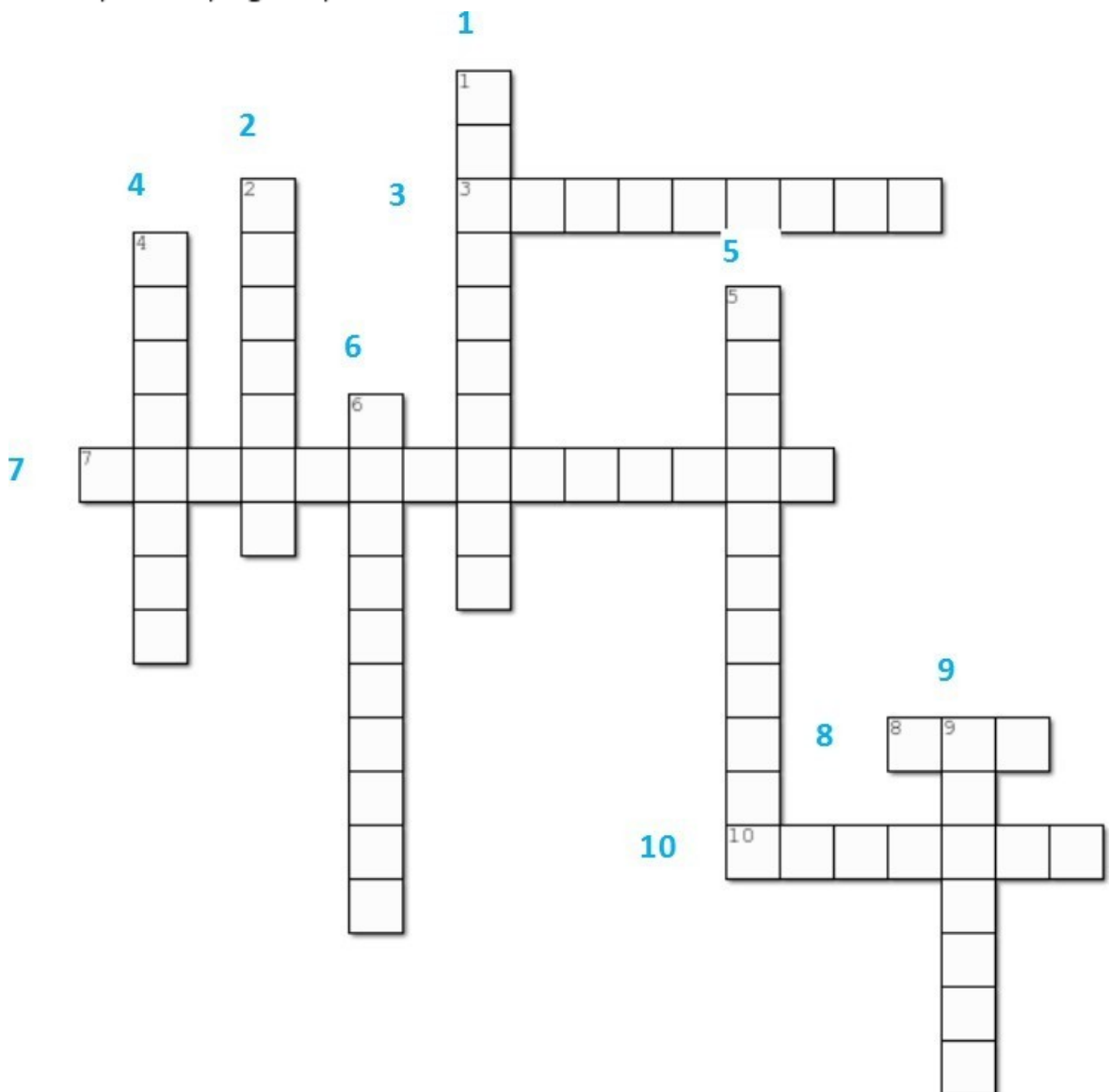
Replace les mots dans la grille. Ils font tous référence à la lutte contre toutes les discriminations et pour l'égalité des droits et des chances, un enjeu pour les acteurs de l'école.

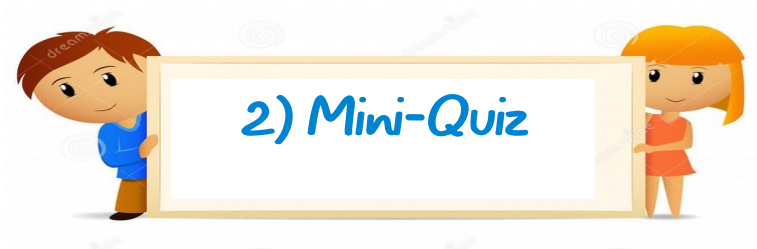
Horizontal

- 3.** fait de former et d'instruire quelqu'un; l'ensemble des moyens utilisés pour cette action
- 7.** fait de distinguer entre des individus, des objets; ségrégation
- 8.** règle établie par l'autorité de l'État, définissant les droits et les devoirs de chaque citoyen, ou ensemble de
- 10.** rapport qui s'établit entre des individus égaux (égalité de droit, liberté, égalité, fraternité)

Vertical

- 1.** ensemble des mesures organisées pour prévenir certains risques
- 2.** vertu, qualité morale consistant à être juste, à respecter les droits d'autrui
- 4.** désavantage dû à une infirmité
- 5.** fait d'être citoyen, d'être une personne civique
- 6.** ce qui distingue des personnes, des choses
- 9.** milieu social d'où on est issu





Barre la ou les mauvaises réponses

- En quelle année la mixité scolaire est-elle inscrite dans la loi ?
 - a. 1802
 - b. 1975
 - c. 1989

- Les garçons et les filles peuvent être séparés dans le cadre de certain enseignement :
 - a. Vrai
 - b. Faux

- La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École veut :
 - a. Rendre les filières d'orientation mixtes
 - b. Rappeler que la transmission de la valeur d'égalité entre les filles et les garçons se fait dès l'école maternelle
 - c. Souhaite combattre les stéréotypes sexués

1) Mini-jeu sur la définition mêlée de la Laïcité

Voici une citation d'Henry Peña Ruiz, philosophe et écrivain français réputé pour ses travaux sur la laïcité.

La citation est dans le désordre, à toi de la reconstituer !



1. c'est un cadre

2. du point de vue des convictions spirituelles

3. de vivre ensemble.

4. La laïcité

5. permettant à des êtres différents

6. juridique et politique

2) Mini-jeu sur quelques définitions clés !

Résous ces charades et tu découvriras quelques notions clés de la laïcité !

1. Les coureurs du 110 mètres sautent par-dessus mon premier
 Quand mon deuxième est avec une « fille », il s'agit d'une série télévisée
 Quand on fait mon troisième, c'est que l'on va se coucher
 Les Anglais boivent mon quatrième à 17h



Mon tout est le fait d'être soumis aux mêmes règles et aux mêmes droits.

2. Quand on fait mon premier, c'est que l'on va se coucher
 Mon deuxième désigne un étang situé près de Marseille
 On enveloppe les oreillers avec mon troisième

Mon tout est le pouvoir que le citoyen a de faire ce qu'il veut sous la protection des lois et dans les limites de celles-ci.

3. On fait mon premier quand on emmêle une ficelle
 Mon deuxième est le son de la lettre "T"
 Mon troisième est un rongeur jugé répugnant
 On tourne des pages quand on fait mon quatrième
 Les Anglais boivent mon cinquième à 17h

Mon tout est une attitude qui consiste à s'abstenir de prendre position dans les domaines de la politique, de la religion et de l'idéologie.

4. Avec mon premier, on met Paris en bouteille...
 De tuile ou d'ardoise, mon deuxième couvre la maison
 Mon troisième est un mammifère qui se nourrit de charognes
 On ne fait pas d'omelette sans mon quatrième
 Les Anglais boivent mon cinquième à 17h

Mon tout est un lien social établi entre une personne et l'État qui la rend apte à exercer l'ensemble de ses droits politiques.



5. Mon premier est le son de la lettre "F"
 Mon deuxième est un rongeur jugé répugnant
 Les paysans cultivent mon troisième
 Les oiseaux pondent leurs œufs dans mon quatrième
 On enveloppe les oreillers avec mon cinquième

Mon tout est la troisième valeur de la devise de la République française.

6. Mon premier est un poisson, souvent préparé au beurre noir
 Mon deuxième est le bruit du serpent
 L'O.N.U essaie de faire régner mon troisième

Mon tout est le fait de prendre en considération la dignité de la personne.

3) Mini-jeu sur un peu d'Histoire

Relie chaque grande loi à la date qui lui correspond.

1881 – 1882



Loi interdisant dans les établissements scolaires le port de signes ou de tenues manifestant une ostensible appartenance religieuse.

9 décembre 1905



Les lois Jules Ferry instituent l'école publique gratuite, laïque et obligatoire.

15 mars 2004



Inscription du principe de laïcité dans le préambule de la constitution.

1946



Séparation de l'église et de l'état.

4) Le rébus de la Laïcité

Complète ces informations, tirées de la Charte de la Laïcité, en déchiffrant les rébus.

Liberté de ...

k'



... de L'état



t'



... du sujet



Rejet de toutes les...

10



NA



...Homme et Femme



1) Mini-jeu sur la définition

« L'éducation au développement permet d'appréhender le monde dans sa en prenant compte les existants entre l'environnement, la société, l'économie et la culture. »

- **interactions** - **durable** - **complexité** - **contemporain** -

2) Mini-Quiz

Le label E3D marque la volonté de l'établissement à s'inscrire dans un processus d'amélioration continue. **Vrai** ou **Faux** ?

L'éducation au développement durable commence dès le collège. **Vrai** ou **Faux** ?

Le CPE éduque à la citoyenneté donc par conséquent au DD. **Vrai** ou **Faux** ?

3) Mini-jeu sur la construction du Développement Durable

Circulaire de 1977

○

○ Création de la charte de l'environnement souligne la nécessité de l'éducation et la formation à l'environnement.

En 2004

○

○ Instruction relative à l'éducation au Développement Durable. Année charnière au niveau national et mondial en matière de Développement Durable

Loi de refondation 2013

○

○ Donne naissance à l'éducation à l'environnement en France.

Circulaire Février 2015

○

○ Fait entrer cette éducation transversale dans le code de l'éducation.



Nos corrections

L'Histoire de l'éducation

1) Mini-jeu sur le système législatif

1 : Loi ; 2 : décret d'application ; 3 : arrêté ; 4 : circulaire ; 5 : note de service

2) Mini-jeu sur les Grandes lois de l'éducation

20 décembre 1880 = Loi Camille See : Création des collèges et lycées de jeunes filles

Juillet 1975 = Réforme Haby : création du collège unique

15 mars 1850 = Loi Falloux : La liberté de l'enseignement secondaire

Le 9 juillet 2013 = La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République

9 décembre 1905 = Loi de séparation de l'Église et de l'État

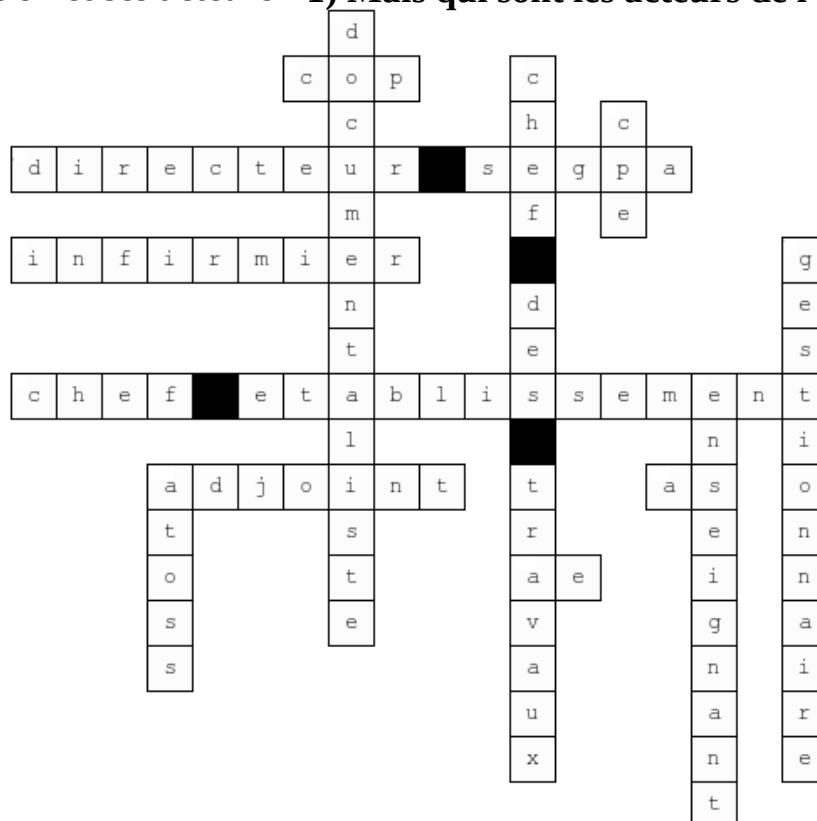
1985 (Loi Chevenement) = Création du Lycée Professionnel

3) Retrouves l'histoire

La loi **d'orientation** et de programmation pour la refondation de l'École de la **République** a été publiée au **Journal** officiel, du 9 juillet 2013. Par cette loi, le Parlement concrétise l'engagement du Président de la **République** de faire de la jeunesse et de l'éducation la priorité de la Nation.

Les fondements d'une école **juste, exigeante et inclusive** sont désormais posés et le texte crée les conditions de l'élévation du **niveau** de tous les élèves et de la réduction des **inégalités**.

L'institution et ses acteurs 1) Mais qui sont les acteurs de l'institution



2) Qui est qui ?



Je suis le chef d'établissement



Je suis le chef des travaux



Je suis l'enseignant



Je suis le professeur documentaliste



Je suis la conseillère d'orientation psychologue



Je suis le CPE



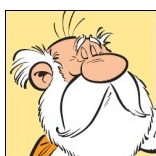
Je suis l'assistant d'éducation



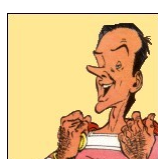
Je suis l'assistante sociale



Je suis l'adjoint du chef d'établissement



Je suis l'infirmier



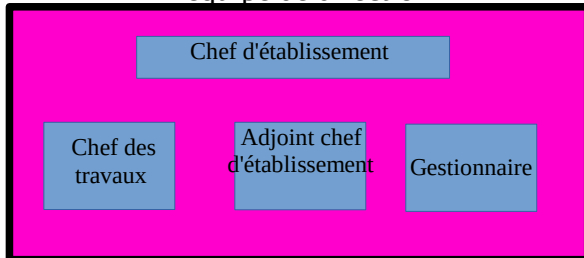
Je suis le gestionnaire



Je suis le directeur de SEGPA

3) A chacun sa place !

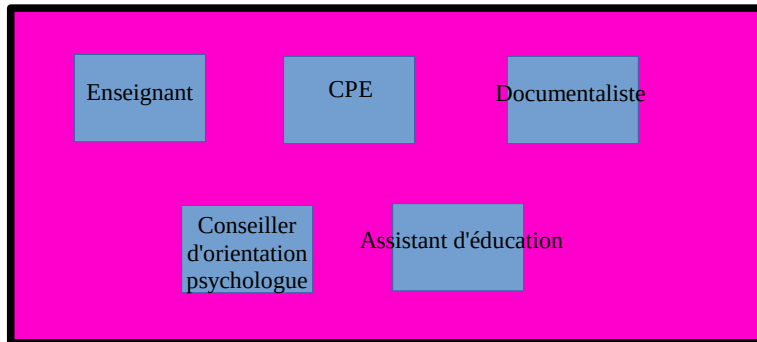
L'équipe de direction



Agent comptable

L'équipe administrative, technique, ouvrière et de service

L'équipe pédagogique



Gestion administrative et financière

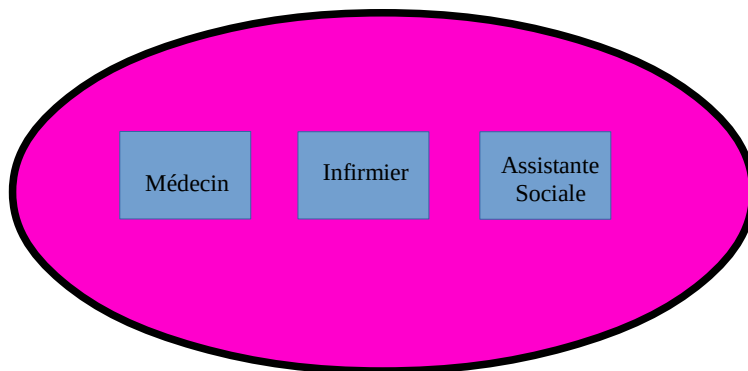
Accueil et sécurité

Entretien et maintenance

Restauration

Laboratoire scientifique

L'équipe médicale et sociale



Le CPE et ses attributions

1) Mini-jeu sur les sanctions disciplinaires et punitions scolaires

Les Punitons scolaires :

Elles sont prononcées par l'équipe éducative et pédagogique.

Elles sont des réponses immédiates aux faits d'indiscipline et sont prononcées directement l'équipe éducative et pédagogique.

Elles s'inscrivent dans une démarche éducative.

Les Sanctions disciplinaires :

Les sanctions disciplinaires sont prononcées selon les cas, par le chef d'établissement, ou par le conseil de discipline.

Elles concernent des atteintes aux personnes ou aux biens ainsi que des manquements graves ou répétés aux obligations des élèves.

2) Les mots en Bulles

Ethique ; Ecoute ; Vie scolaire ; Prévention ; Education ; Citoyenneté



3) Mini-jeu sur le référentiel de compétences

Légende :

Les compétences communes (CC), Les compétences des professeurs (P)

Les compétences des professeurs documentalistes (D), Les compétences des CPE (C)

| Compétences | Code |
|--|------|
| Faire partager les valeurs de la République | CC |
| Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école | CC |
| Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique | P |
| Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire | C |
| Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif | C |
| . Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement | C |
| Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative | C |
| Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves | P |
| . Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques | CC |
| Contribuer à l'action de la communauté éducative | CC |
| Assurer la responsabilité du centre de ressources et de la diffusion de l'information au sein de l'établissement | D |
| Participer à la construction des parcours des élèves | C |
| Connaître les élèves et les processus d'apprentissage | C |
| Prendre en compte la diversité des élèves | CC |
| Coopérer au sein d'une équipe | CC |

Le Décrochage scolaire

1) Mini-jeu sur la définition

Le décrochage scolaire est un **processus** qui conduit un jeune en formation **initial** à se **détacher** du système de formation jusqu'à le **quitter** avant d'avoir obtenu un diplôme (au minimum de niveau **cinq**)

2) Mini-jeu sur les différents facteurs du décrochage

| Facteurs Internes | Facteurs Externes |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - Orientation - Décrochage cognitif - Passage de Cycle - Climat scolaire - Recours abusif de l'exclusion | <ul style="list-style-type: none"> - Âge de l'élève - Sexe de l'élève - Conditions de vie - Santé |

3) Mini-jeu sur le CPE et le décrochage scolaire

| | |
|--|--|
| Prévention : repérage des élèves en risque ou situation de décrochage | <ul style="list-style-type: none"> - Porter attention à son absentéisme - Porter attention aux résultats scolaires - Renouer l'élève à la figure de l'apprendre - Attentif aux phases de transition (Cycle, établissement, classe ...) - Dispositif PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Éducative) - Dispositif d'aide individualiser |
| Remédiation : dispositifs pour les jeunes décrocheurs | <ul style="list-style-type: none"> - SIEI (Système Interministériel d'Échange d'Information) - Plate-formes de suivi et d'appui - FOQUALE (Formation Qualification Emploi) - MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire) |

- **SIEI** (Système Interministériel d'Échange d'Information) : Le SIEI permet de repérer les jeunes sortis du système éducatif sans diplôme, par un croisement de bases de données au niveau national et interministériel. Deux fois par ans, les listes sont transmises aux plates-formes de suivi et d'appui aux jeunes décrocheurs

- **Plates-formes de suivi et d'appui** : Ces plates-formes sont au nombre de 360. Elles proposent des solutions permettant un retour en formation ou la préparation à l'entrée dans la vie active.

- **FOQUALE** (Formation Qualification Emploi) : C'est un ensemble de réseaux composés d'établissements et dispositifs de l'Education Nationale qui s'inscrit dans le périmètre d'action des plates-formes de suivi et d'appui. L'objectif est de faire revenir dans un processus de formation qualifiante des jeunes qui ont décroché (+ de 16 ans), d'abord en faisant le point sur ses acquis, ses centres d'intérêts et ses capacités. Il rentrera dans un cursus de formation en élaborant un projet de formation qui le conduira vers l'insertion.

- **MLDS** (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire) : Les différentes missions de ce dispositif est de repérer, prévenir, accueillir et remobiliser, former. La MLDS intervient à la fois dans la prévention et dans la lutte contre le décrochage.

4) Mini-Quiz

- L'application de la Bienveillance est susceptible de diviser par 2 le nombre d'élèves décrocheur.

Vrai

La bienveillance est l'idée d'une présence adulte qui guide, soutient, reconnaît le travail et la motivation de l'élève. Et selon les recherches la bienveillance pourrait diviser par 2 le nombre d'élèves décrocheur.

- La remédiation au décrochage est le meilleur moyen pour lutter contre le décrochage scolaire.

Faux

Selon les recherches la prévention au décrochage serait le meilleur moyen, la remédiation semble inefficace. Les systèmes éducatifs qui ont le pourcentage d'élèves le plus faible sont les systèmes qui prennent en charge très précocement les difficultés des élèves, c'est le cas des pays du Nord qui montrent le taux le plus faible de décrocheur. A l'inverse toutes les actions qui remédient au décrochage se montrent souvent sans effet.

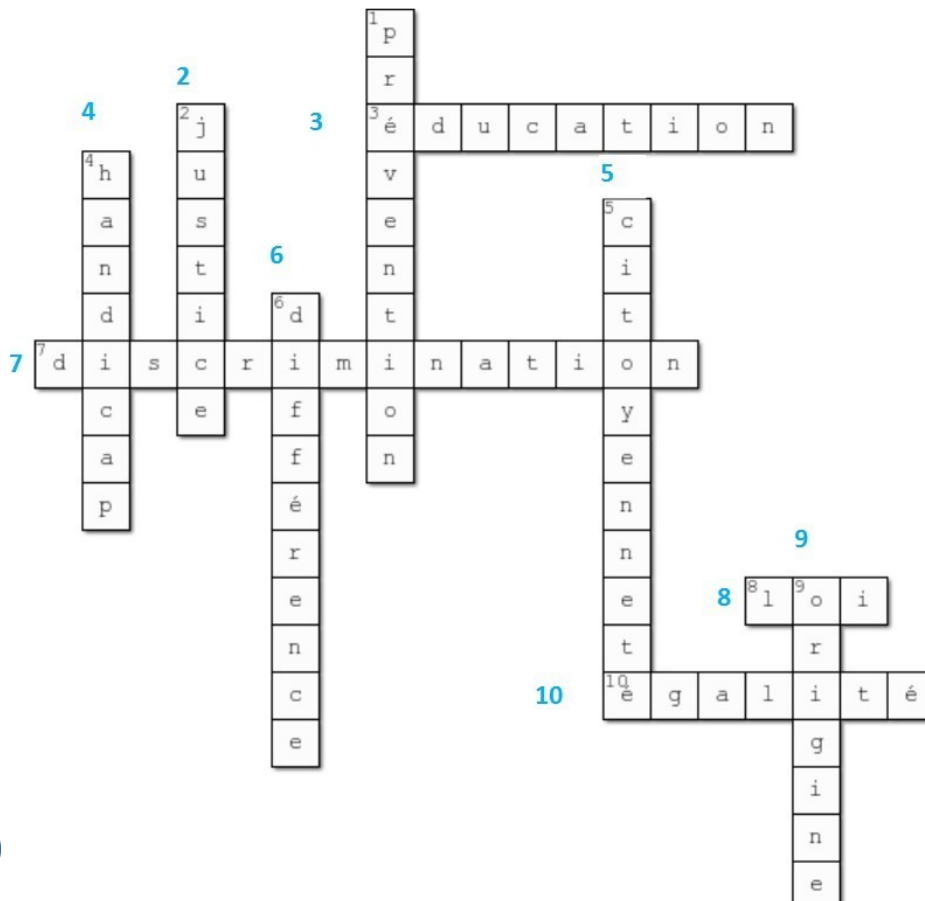
- Il y a un déterminisme au décrochage scolaire.

Faux

Il n'y a pas de déterminisme tout élève peut rencontrer des difficultés scolaires et pour autant construire un projet qui l'amène à rester dans l'institution scolaire en prenant des voies qui l'amène à se construire un avenir.

L'Égalité des droits et des chances

1) Mini-jeu sur des mots croisés



2) Mini-Quiz

- En quelle année la mixité scolaire est-elle inscrite dans la loi ? 1802, **1975**, 1989

Ce n'est qu'en 1957 qu'une circulaire va autoriser la mixité dans les écoles primaires. A partir de 1959, la mixité dans l'enseignement secondaire commence à se mettre en place et notamment en 1963 les nouveaux CES qui seront mixtes. C'est en fait en 75, avec la **loi Haby**, que la mixité est pour la 1^{ère} fois inscrite dans la loi.

- Les garçons et les filles peuvent être séparés dans le cadre de certain enseignement : **Vrai** / faux

Les dispositifs d'aménagement de la mixité peuvent être mis en place. La **loi du 15/05/2008** précise que l'organisation d'enseignements par regroupement d'élève en fonction de leur sexe n'est pas discriminatoire. Elle prévoit donc la possibilité d'introduire des aménagements dans les emplois du temps en fonction des besoins de certains enseignements (éducation à la sexualité).

- La loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École veut : **Les 3 !!! rendre les filières d'orientation mixtes / rappeler que la transmission de la valeur d'égalité entre les filles et les garçons se fait dès l'école maternelle / souhaite combattre les stéréotypes sexués**

La **loi du 08/07/2013** pour la refondation de l'École concrétise l'engagement de faire de la jeunesse et de l'éducation la priorité de la Nation. Elle rappelle que la transmission de la valeur d'égalité entre les filles et les garçons se fait dès l'école maternelle. De plus, elle affirme la nécessité de développer une approche globale dans la démarche éducative. Elle propose de d'abord combattre les stéréotypes sexués, en intégrant la thématique de l'égalité homme/femme dans les enseignements de la maternelle au lycée.

La Laïcité

1) Mini-jeu sur la définition mêlée de la Laïcité

4. La laïcité

1. c'est un cadre

6. juridique et politique

5. permettant à des êtres différents

2. du point de vue des convictions spirituelles

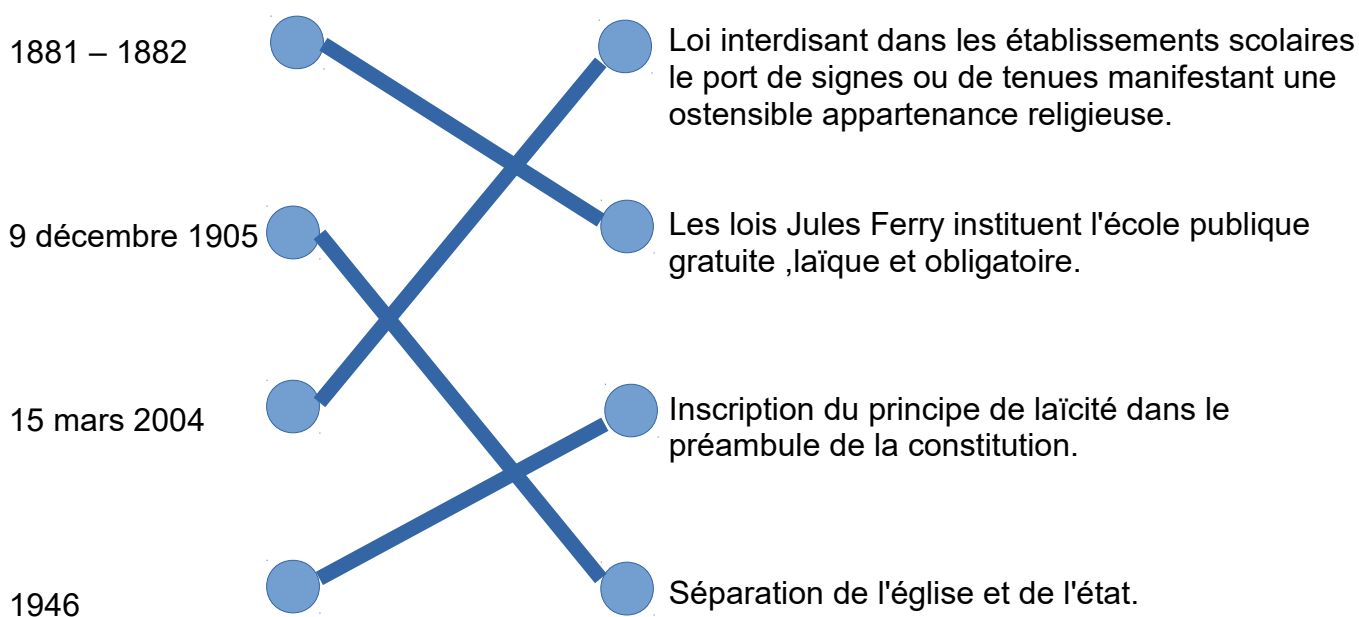
3. de vivre ensemble.

2) Mini-jeu sur quelques définitions clés !

1. Laïque
2. Égalité
3. Liberté
7. Respect

4. Neutralité
5. Citoyenneté
6. Fraternité

3) Mini-jeu sur un peu d'Histoire



4) Le rébus de Laïcité

Liberté de **conscience** ; **Neutralité** de l'État ; **Autonomie** du sujet ; Rejet de toutes les **discriminations** ; **Égalité** Homme et Femme

Le Développement durable

1) Mini-jeu sur la définition

« L'éducation au développement **durable** permet d'appréhender le monde **contemporain** dans sa **complexité** en prenant compte les **interactions** existant entre l'environnement, la société, l'économie et la culture. »

2) Mini-jeu sur la construction du Développement Durable

- C'est une circulaire de 1977 qui donne naissance à l'éducation à l'environnement en France.
- En 2004 création de la charte de l'environnement, souligne la nécessité de l'éducation et la formation à l'environnement.
- C'est la loi de refondation de l'école en 2013 qui fait entrer l'éducation transversale au Développement Durable dans le code de l'éducation. Ça fait partie de la mission de l'école. (Article L312-19)
- La circulaire du 5 Février 2015 sous l'appellation « instruction relatif à l'éducation au Développement Durable » effective dans les EPLE de 2015 à 2018. Année charnière au niveau national et mondial en matière de Développement Durable. Dominée par l'accueil de la France des nations unies sur les changements climatique : Paris Climat 2015 (COP21). Une année dominée par la définition international sur le Développement Durable et par les négociations internationale sur la biodiversité.

3) Mini-Quiz

Le label E3D marque la volonté de l'établissement à s'inscrire dans un processus d'amélioration continue.

Vrai

En plus de marquer cette volonté, le label E3D s'inscrit dans le projet d'établissement. D'ailleurs il existe des coordonnateurs académique qui vont encourager les EPLE dans la démarche de labellisation. Ils sont sensés informer chaque année des modalités de l'obtention de ce label et d'ici 2017 doublé le nombre d'établissement labellisé.

L'éducation au développement durable commence dès le collège.

Faux

L'éducation débute à l'école primaire. Elle vise à éveiller au enjeux environnementaux. A la sensibilisation à la nature et à l'impact des activités humaine sur les ressources naturelles.

Le CPE éduque à la citoyenneté donc par conséquent au DD.

Vrai

L'éducation au Développement Durable permet de travailler le pilier 6 et 7 du socle commun. L'éducation pour l'environnement vise à de nouveaux comportements et implique de nouvelles compétences et de connaissances.

Vos éléments de bibliographie

- **AFAE** (ouvrage collectif), Le Système éducatif français et son administration (12ème édition), Association française des administrateurs de l'éducation, Paris, 2011.
- **Arendt Hannah**, La crise de l'éducation in La crise de la culture, 1961, 1968
- **Bauby Sébastien, Heschung Valérie, Vergès Pierre-Jean**, Devenir conseiller principal d'éducation, CRDP de Lorraine (édition 2012)
- **Baudelot Christian, Establet Roger**, Quoi de neuf chez les filles ? Nathan, 2007.
- **Baudelot Christian et Establet Roger**, L'Élitisme républicain, Seuil, La République des idées, 2009.
- **Bautier Elisabeth, Rayou Patrick**, Les Inégalités d'apprentissage, Programmes, pratiques et malentendus scolaires, Puf, Éducation & Société, 2009.
- **Bernard Pierre-Yves**, Le Décrochage scolaire, PUF, Coll. Que sais-je ?, 2013.
- **Blais Marie-Claude, Gauchet Marcel et Ottavi Dominique**, Transmettre-apprendre, Paris, Stock, 2014.
- **Champollion Pierre**, Des inégalités d'éducation et d'orientation d'origine territoriale, l'Harmattan, 2013.
- **Code de l'éducation**, Dalloz, 2013 (8ème édition)
- **Condette Sylvie, Hue Corinne**, La médiation par les élèves, enjeux et perspectives pour la vie scolaire, CANOPE, 2014.
- **Debarbieux Éric**, Les Dix Commandements contre la violence à l'école, Odile Jacob, 2008.
- **Delahaye Jean-Paul** (coordonné par) Le Conseiller principal d'éducation ; de la vie scolaire à la politique éducative, Les Indispensables, Berger-Levrault, 2009.

- **Dubet François, Duru-Bellat Marie, Veut Antoine**, Les sociétés et leur école, Seuil, 2010.
- **Dubet François**, Les places et les chances. Repenser la justice sociale, Coll. La République des idées, Éd. du Seuil, 2010
- **Duru-Bellat Marie et Van Zanten Agnès**, Sociologie de l'école, Paris, Armand Colin, 2012.
- **Gardou Charles**, Fragments sur le handicap et la vulnérabilité, Pour une révolution de la pensée et de l'action, Eres, 2006.
- **Giordan André, Souchon Christian**, Une éducation pour l'environnement, Vers un développement durable, Delagrave, 2008.
- **Héritier Françoise**, Hommes, femmes, la construction de la différence, Éditions le Pommier, 2005.
- **Hil Olivier**, Le Mérite et la République, Essai sur la société des émules, Gallimard Essais, 2007.
- **Jellab Aziz**, Sociologie du lycée professionnel. L'expérience des élèves et des enseignants dans une institution en mutation, Presses universitaires du Mirail, 2009.
- **Le Breton**, dir, Cultures adolescentes, Editions Autrement, 2008
- **Lelièvre Claude**, Les Politiques scolaires mises en examen : onze questions en débat, Paris, ESF, 2008.
- **Lieury Alain, Fenouillet Fabien**, Motivation et réussite scolaire, Dunod, 2006.
- **Maurin Éric**, La Nouvelle Question scolaire, Paris, Seuil, 2007.
- **Meuret Denis**, Gouverner l'école, Paris, PUF, 2007.
- **Obin Jean-Pierre**, Les établissements scolaires entre l'éthique et la loi, Hachette Education, 2005
- **Perrenoud Philippe**, Métier d'élève et sens du travail scolaire, Paris, ESF, 2004.
- **Picquenot Alain et Vitali Christian** (coordonné par), De la vie scolaire à la vie de l'élève, CRDP de Bourgogne, 2007.
- **Prairat Eirik**, La Sanction en éducation, PUF, Que sais-je ?, 2011.
- **Prost Antoine**, Du changement dans l'école, Ed. Seuil, 2014
- **Rayou Patrick et Van Zanten Agnès** (dir.), Les Cent mots de

l'éducation, PUF, Coll. Que sais-je? 2011

- **Rémi Thierry** : dossier actualité Veille et analyses IFé, n° 84 sur le décrochage scolaire, diversité des approches, ENS Lyon 2013

- **Revault D'Allonnes Myriam**, Le Pouvoir des commencements, Essai sur l'autorité, Seuil, 2006.

- **Rey Bernard, Carette Vincent, Defrance Anne, Kahn Sabine**
Les compétences à l'école : Apprentissage et évaluation, Bruxelles, De Boeck, 2012.

- **Schnapper Dominique**, Qu'est-ce que la citoyenneté ?, Paris, Gallimard, 2000.

-**Tardif Maurice et Levasseur Louis**, La division du travail éducatif, PUF, 2010

- **Toulemonde Bernard** (coordonné par), Le Système éducatif en France (3ème édition), Paris, La Documentation française, 2009



Carnet réalisé par :

Hélène Deroubaix

Elisa Dumortier

Leïa Pruvost

David Hoflack



**École Supérieure du
Professorat et de
l'Éducation Lille Nord
de France**

ESPE Lille Nord de France
365 bis, rue Jules Guesde
BP 50458
59658 Villeneuve d'Ascq Cedex

Tél. Accueil : 03 20 79 86 00
Fax : 03 20 79 86 01

www.ESPE-LNF.fr



Toute l'équipe de l'ESPE, les élèves du Master MEEF
Encadrement Educatif et les concepteurs de ce carnet vous
souhaitent de bonnes et merveilleuses vacances !